

# COMMUNE DE SAINT-AUBIN-LE-CAUF

\*\*\*\*\*

Canton d'Envermeu - Département de la Seine-Maritime

---

---

<p style="text-align: center;"><b>COMPTE-RENDU</b> <b>DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>DU 05 MARS 2010</b></p>
---

<p><b><i>D) APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE LA REUNION PRECEDENTE</i></b></p>
--

Le compte-rendu de la réunion du 06 Novembre 2009 est approuvé à l'unanimité.

Commentaires

→ Horaire de Madame DARDANNE : La nouvelle grille horaire ne peut pas avoir d'effet rétroactif et n'entre qu'en vigueur au 01/02/2010. Il faut donc trouver un moyen de régulariser sa situation pour les heures faites du 01 Septembre 2009 au 31 Janvier 2010.

→ Le blason de la commune est arrivé totalement détérioré, problème de transport.

→ La date d'attribution des lots de bois reste à fixer.

Il faut au préalable préparer et numéroter les piles.

Egalement à prévoir les plantations du 3<sup>ème</sup> millénaire (naissances 2008 et 2009) :

Date proposée à confirmer : Samedi 17 Avril 2010.

→ Le photocopieur récupéré pour l'école est à mettre à la déchetterie, irréparable, faute de pièces.

→ La réunion pour sécuriser le carrefour de l'Avenue Verte et de la route de la Source (PN 102) s'est tenue le 25 Novembre 2009. Les propositions sont les suivantes :

-/ Renforcement de la signalisation avec la pose de panneaux clignotants sur la départementale.

-/ Modification de la géométrie des lieux en étudiant la possibilité d'un plateau surélevé.

Ces propositions restent à confirmer.

**1- Compte administratif du CCAS**a) Section de fonctionnement

Equilibrée en recettes et dépenses à 5 200 € au budget primitif.

➤ <u>Dépenses</u> : de l'exercice	: 1 953,93 €
➤ <u>Recettes</u> : de l'exercice	: 3 000,00 €
Report	: 2 133,84 €
Total	5 133,84 €
➤ <u>Résultat de clôture</u> :	Excédent de 3 179,91 €

**2- Compte Administratif de la Caisse des Ecoles**a) Section de fonctionnement

Equilibrée en recettes et dépenses à 65 000 € au budget primitif.

➤ <u>Dépenses</u> : de l'exercice	: 58 523,87 €
➤ <u>Recettes</u> : de l'exercice	: 58 391,28 €
Report	: 6 435,68 €
Total	64 826,96 €
➤ <u>Résultat de clôture</u> :	Excédent de 6 303,09 €

**3- Compte Administratif de la Commune**a) Section de fonctionnement

Equilibrée en recettes et dépenses à 580 000 € au budget primitif.

➤ <u>Dépenses</u> : de l'exercice	: 424 309,38 €
➤ <u>Recettes</u> : de l'exercice	: 499 896,36 €
Report	: 69 252,88 €
Total	569 149,24 €
➤ <u>Résultat de clôture</u> :	Excédent de 144 839,86 €

b) Section d'investissement

Equilibrée en recettes et dépenses à 808 024 € au budget primitif.

➤ <u>Dépenses</u> : de l'exercice	: 248 623,37 €
Report	: 192 850,91 €
Total	<span style="border: 1px solid black;">441 474,28 €</span>
➤ <u>Recettes</u> : de l'exercice	: 372 802,35 €
➤ <u>Résultat de clôture</u> :	<span style="border: 1px solid black;">Déficit de 68 671,93 €</span>

c) La vue d'ensemble fait apparaître un excédent de clôture de 76 167,93 €

Il est à noter que l'encours sur la ligne de trésorerie était au 31 Décembre 2009 de 50 000 € mais que les produits des cessions de 46 000 € et quelques subventions sont en attente de versement.

On peut donc dire que les résultats du Compte Administratif reflètent bien la situation financière de la Commune.

Les projets ont été financés sans recours à l'emprunt.

Sous la Présidence de Monsieur Bernard LAFOSSE, doyen de l'assemblée, le Conseil Municipal approuve les Comptes Administratifs de l'exercice 2009 présentés par le Maire.

**III) ORIENTATIONS BUDGETAIRES**

1- Affectation des résultats

Il y a obligation de couvrir au minimum le déficit d'investissement constaté, plus exactement le besoin de financement après prise en compte des restes à réaliser, par une partie de l'excédent de fonctionnement.

a) Budget du CCAS

Reprise de l'excédent constaté de 3 179,91 € en recettes de fonctionnement, compte 002.

b) Budget de la Caisse des Ecoles

Reprise de l'excédent constaté de 6 303,09 € en recettes de fonctionnement, compte 002.

c) Budget principal de la Commune

- Affectation d'une somme de 68 671,93 € en recettes d'investissement, compte 1068, pour couvrir le déficit constaté.
- Reprise d'une somme de 76 167,93 € (144 839,86 – 68 671,93) en recettes de fonctionnement, compte 002.

## 2- Vote des taux d'imposition

En appliquant les mêmes taux, l'évolution des bases prévisionnelles permet d'envisager une recette de 144 225 € contre 140 346 € en 2009, soit une progression de 3 879 € (+ 2,76%).

Les compensations versées par l'Etat passe de 13 951 € à 14 219 €, soit une progression de 268 € (+ 1,92%).

Une augmentation de 2% des taux communaux d'imposition génèrerait une recette supplémentaire de 2 890 €.

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2010, les mêmes taux d'imposition qu'en 2009, à savoir :

TH : 9,02%

TFB : 16,41%

TFNB : 35,57%

## 3- Révision des tarifs communaux

### a) Tarifs des concessions dans le cimetière communal

Pour poursuivre le rattrapage progressif des prix qui sont très bas, le Conseil Municipal décide d'une augmentation des tarifs de 5%, arrondis à la dizaine d'euros.

		Rappel 2009	Tarif 2010
<u>Concessions 2m2</u>	15 ans	150	160
	30 ans	220	230
	50 ans	330	350
<u>Concessions 1m2</u>	15 ans	85	90
	30 ans	120	130
	50 ans	175	190

### b) Tarifs des repas à la cantine scolaire

A la demande des parents d'élèves, la surveillance des enfants restant à la cantine le midi est désormais assurée par deux personnes au lieu d'une.

Le surcoût en personnel correspond à 2 heures par jour soit 24 € pour 60 rationnaires.

Il avait été dit que ce surcoût serait intégré au prix du repas.

A l'augmentation de 2%, s'ajoute donc une augmentation de 0,40 € par repas.

	Rappel 2009	Tarif 2010
Enfants de la commune	2,40 €	2,85 €
Enfants hors-commune	3,10 €	3,60 €
Enseignants	3,90 €	4,50 €

Ces nouveaux tarifs s'appliqueront à compter de la rentrée des vacances d'hiver, le 22 Février 2010.

c) Tarifs de la salle polyvalente

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les tarifs de mise à disposition de la salle d'environ 2,5%.

<u>Vin d'honneur</u> :	commune	70 €
	Hors-commune	105 €
<u>Soirée</u> : salle seule	commune	105 €
	Hors-commune	160 €
Salle et cuisine	commune	160 €
	Hors-commune	235 €
<u>Week-end</u> : salle seule	commune	160 €
	Hors-commune	235 €
Salle et cuisine	commune	235 €
	Hors-commune	390 €.

d) Tarifs de la vaisselle

Le Conseil Municipal décide d'une augmentation de 2,5% des tarifs.

Vin d'honneur 1,85 € la douzaine  
(minimum 5 douzaines, par douzaines au-delà).

Repas

Version simple 15,60 € la douzaine  
(minimum 5 douzaines, par douzaines au-delà).

Version complète 19,20 € la douzaine  
(minimum 5 douzaines, par douzaines au-delà).

La vaisselle mal lavée sera facturée à raison de 6 € la douzaine de couverts à relaver.

e) Logements communaux

Le Conseil Municipal décide d'augmenter les loyers de 2,5%.

	Loyer 2009	Loyer 2010
- Logement Cahot	170 €/mois	175 €/mois
- Logement Thomas	390 €/mois	400 €/mois

Les loyers de location de la chasse au Mont-Raoult, de la pêche aux étangs communaux, de l'emprise du pylône TDF seront révisés conformément à la convention.

#### 4- Subventions de fonctionnement aux associations

- a) Le Conseil Municipal vote les subventions suivantes au titre de l'aide au fonctionnement des associations communales et assimilées

Sports et loisirs	10 000 €
Anciens Combattants	470 €
APEDE	470 €
Club de l'amitié	470 €
Comité des fêtes	470 €
Coopérative scolaire	470 €
Gymnastique volontaire	410 €
Hutteurs et pêcheurs St Aubinois	340 €
Amis-Caux	310 €

La subvention éventuelle pour le SAUFC, nouveau club de football, sera fixée après rencontre du président, ceci au regard des perspectives du club en 2010.

- b) Autres associations

ADMR	165 €
Comité de jumelage	155 €
Secours catholique	105 €

- c) SPA de Dieppe

Pour la prise en charge des animaux errants sur le territoire communal, la commune verse une subvention à la SPA sur la base de 0,30 € par habitant soit 260 €. Accord du Conseil Municipal.

- d) Subvention exceptionnelle

L'ESA Handball sollicite une subvention pour l'organisation d'un tournoi sur herbe les 12 et 13 Juin 2010.

Le Conseil Municipal décide de répondre négativement à cette demande pour cet évènement qui n'a aucun lien direct avec le territoire communal.

Les subventions aux budgets annexes de la commune seront fixées lors du vote de ces budgets.

#### 5- CCAS : Aides aux familles

Le Conseil Municipal décide de reconduire pour 2010 la bourse de rentrée scolaire de 40 € pour les enfants de la commune, et l'aide financière au CLSH communautaire pour les enfants d'une même famille (2<sup>ème</sup> enfant : 2 € par J/E ; 3<sup>ème</sup> enfant : 3 € ; 4<sup>ème</sup> enfant : 4 €).

**Qui seront budgétisés sur l'exercice 2010.****1- Rue du Biffret**

L'enlèvement des derniers poteaux permet d'entreprendre les travaux.

Montant 38 703 € HT soit 46 289 € TTC sur lequel on peut obtenir en subvention 25% au titre de la DGE et 30% auprès du département.

Pour le moment, ces subventions demandées ne sont pas acquises malgré un dossier déposé en 2009.

**2- Rue Marie Simon**

Les travaux sont à programmer dès que les conditions météorologiques seront favorables puisque les subventions nous sont attribuées.

<u>Montant</u> :	19 338 € HT soit 23 128 € TTC.
<u>Subventions</u> :	DGE : 4 834 €      CG : 5 801 €

**3- Toitures des écoles**a) Ecole des filles

<u>Montant</u> :	19 639 € HT soit 23 489 € TTC.
<u>Subvention</u> :	DGE : 4 909 €      CG : 7 856 €

b) Ecole des garçons

<u>Montant</u> :	27 126 € HT soit 32 443 € TTC.
<u>Subvention</u> :	DGE : 6 781 €      CG : 13 058 €.

Ces travaux sont également à entreprendre mais il est nécessaire de faire une procédure de consultation préalable pour leur attribution.

Le seuil de dispense est à nouveau de 4 000 €.

**4- Ecole numérique rurale**

<u>Montant</u> :	23 844 € HT soit 28 517 € TTC.
<u>Subvention</u> :	dotations forfaitaires d'état : 8 000 € CG : 5 703 € (45% de 12 675 € sur l'acquisition des ordinateurs portables).

Nous sommes dans l'attente du retour de la convention avec l'état ! Ca peut être long.

Peut-être pourrait-on scinder l'opération en deux, si cela est possible, pour anticiper l'acquisition des portables.

**5- Extension du cimetière**

Avec l'accord du propriétaire, Madame Clotilde MARCHAND, la parcelle jouxtant le cimetière actuel a été estimée par le service des domaines à 65 000 € sans tenir compte du bâtiment.

Sachant que jusqu'au seuil de 75 000 € dans le cadre d'une acquisition de gré à gré, l'avis des domaines n'est pas obligatoire et reste officieux, compte-tenu de l'intérêt qu'à la commune de réaliser l'acquisition le plus rapidement possible, le Conseil Municipal donne son accord pour faire une proposition à 75 000 €.

**1- Cession de terrain sur la ZA de l'Aubinière**

Messieurs MAURICE et LUCIANI demandent à faire l'acquisition de la parcelle A 596 d'une superficie de 3 000 m<sup>2</sup> sur la ZA de l'Aubinière en vue d'y construire atelier et bureau.

Le Conseil Municipal décide de vendre cette parcelle au prix de 8 € le m<sup>2</sup> soit 24 000 €, à la condition que les acquéreurs réalisent leur projet dans un délai de 3 ans à compter de la signature de l'acte de vente.

**2- Horaires de Madame POIS****a) Portage de plis**

En remplacement de Monsieur BERTHE, Madame POIS a donné son accord pour assurer le portage des plis émanant de la mairie à destination de la population. Pour assurer cette tâche, sa rémunération sera calculée à raison d'une heure par semaine soit environ 420 € par an.

Accord du Conseil Municipal.

**b) Entretien de la salle polyvalente**

L'utilisation de la salle par les écoles accroît la charge de travail pour son entretien. Aussi, il est proposé d'augmenter l'horaire alloué à cette tâche d'une heure par semaine.

Accord du Conseil Municipal.

**3- Horaire de Madame DARDANNE**

Suite à l'ouverture d'une nouvelle classe, l'arrêté modifiant l'horaire de Madame DARDANNE a pu être pris le 01 Février 2010, la procédure est longue et compliquée puisqu'il faut l'avis préalable de la commission paritaire. L'arrêté ne peut pas non plus avoir d'effet rétroactif.

Accord du Conseil Municipal pour régler les heures dues à Madame DARDANNE entre le 01 Septembre 2009 et le 31 Janvier 2010 en heures complémentaires.

**4- SIER d'Offranville**

La commune doit régler au SIER d'Offranville au titre de la TVA

- 246,30 € au titre de la 52<sup>ème</sup> tranche de renforcement.
- 839,37 € au titre de la 53<sup>ème</sup> tranche de renforcement.

Le Conseil Municipal décide que ces sommes seront réglées sous forme de contributions directes.

## **5- Salle polyvalente : Remplacement des skydomes**

Afin d'être en conformité par rapport à la réglementation en matière ERP, il convient de remplacer deux exutoires de fumée du coin bar ainsi que les vérins des autres exutoires à lamelles, ceci avant le passage de la prochaine commission de sécurité.

Remplacement des deux skydomes : 2 825,22 € HT soit 3 378,96 € TTC  
Remplacement des vérins : 420,00 € HT soit 502,32 € TTC

Accord du Conseil Municipal pour exécuter ces travaux.

VD

## ***INFORMATIONS***

### **1- Photocopieur à l'école**

Le photocopieur récupéré au collège est irréparable faute de pièces.

Une proposition est faite pour l'acquisition d'un photocopieur neuf à 775 € HT.

L'acquisition sera envisagée dans le cadre de l'installation de l'ENR.

### **2- Elections régionales**

Tenue du bureau de vote pour les 14 et 21 Mars 2010.

### **3- Réforme de la fiscalité**

Cette réforme fragilise nos ressources communales qui seront certainement orientées à la baisse.

Fait à Saint-Aubin-le-Cauf,